Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 49 (1920)

Heft: 13

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

travail, puisque, grâce aux outils qu'il possède, il peut très vivement piqueter les contours de son dessin et en détacher la forme obtenue qu'il collera ensuite sur son cahier ou sur la frise faite par le travail collectif de toute la classe. Des modèles d'une grande simplicité, des illustrations en couleurs, particulièrement réussies, donnent à cette brochure un attrait de premier ordre. Nous ne doutons pas du succès de ce recueil, et nous souhaitons le voir entre les mains de toutes les institutrices, et surtout des mères qui veulent se ménager quelques instants de repos en attirant l'attention de leurs petits turbulents sur une nouvelle occupation.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Université.* — L'Université compte, pour le semestre d'été, 553 étudiants immatriculés, dont 39 dames. En comparaison avec le semestre d'hiver passé, il y a une augmentation de 17 élèves. Nous donnons ci-après les effectifs par Faculté et par nationalité, en ajoutant, entre parenthèses, les chiffres correspondants du semestre précédent. La Faculté de théologie compte 191 (188) étudiants immatriculés ; la Faculté de droit, 145 (136) ; la Faculté des lettres, 115 (109), et la Faculté des sciences, 102 (103). Au point de vue de la nationalité, on compte 312 (296) Suisses et 241 (240) étrangers. Les différents cantons suisses sont représentés de la manière suivante : Fribourg, 58 ; Saint-Gall, 56 ; Lucerne, 31 ; Grisons, 24 ; Tessin, 21 ; Argovie, 20 ; Valais, 19 ; Schwyz, 12 ; Berne, 11 ; Soleure, 10 ; Bâle et Thurgovie, chacun 8 ; Appenzell et Nidwald, chacun 7 ; Zoug et Zurich, chacun 5 ; Uri, 4 ; Vaud, 3 ; Genève, Glaris et Obwald, chacun 1. Seuls les cantons de Neuchâtel et de Schaffhouse ne sont pas représentés. Le nombre des étudiants suisses est le plus élevé qui ait jamais été atteint. Les pays étrangers sont représentés comme suit : France, 50 ; Etats-Unis, 31 ; Hollande, 29 ; Allemagne, 21 ; Yougoslavie, 19 ; Lituanie, 14 ; Pologne, 13 ; Grèce, 12 ; Grande-Bretagne et Irlande, 11 ; Autriche, 8 ; Luxembourg, 7 ; Italie, 6 ; Belgique, Brésil et Espagne, chacun 3 ; Tchécoslovaquie et Colombie, chacun 2 ; Roumanie, Russie, Portugal, Norvège, Suède, Pérou et Hongrie, chacun 1.

Bâle. — Le Grand Conseil de Bâle a voté à l'appel nominal, par 98 voix contre 24, les articles de la nouvelle loi scolaire qui modifient l'organisation de l'enseignement religieux. L'instruction religieuse interconfessionnelle est abolie. L'enseignement de la religion sera organisé par les autorités ecclésiastiques de chaque confession ; l'autorité civile mettra à leur disposition les locaux nécessaires.

Un catholique entrera au conseil d'éducation.

Suisse romande. — Le XXme congrès scolaire romand aura lieu à Neuchâtel, les 15, 16 et 17 juillet prochain, sous la présidence de M. Fritz Hoffmann, instituteur, président de la Société pédagogique

romande. On prévoit qu'un millier au moins d'instituteurs et d'institutrices de nos cantons romands participeront à cette importante réunion. Le comité d'organisation, au travail depuis plusieurs mois déjà, vient d'arrêter le programme du congrès, inspiré tout entier par les préoccupations que les temps actuels dictent aux éducateurs de notre jeunesse.

M. Duvillard, inspecteur scolaire à Genève, introduira le premier sujet d'étude : *Examen critique des tendances de l'enseignement primaire.* Son rapport, d'un très haut intérêt, servira de base aux discussions du congrès sur le problème de la réforme scolaire, de la revision des programmes et des manuels. Un second rapport, de M. G. Strœle, instituteur à Neuchâtel, traitera de l'*Equivalence des brevets dans la Suisse romande.* L'importance et l'actualité toute particulière de cette question ne sauraient échapper à ceux qui s'occupent des écoles publiques à un titre quelconque, puisqu'elle touche au problème si difficile de la préparation et du recrutement du corps enseignant.

Avec ces deux séances de discussion et l'assemblée générale administrative alterneront des conférences pour lesquelles le comité d'organisation a obtenu déjà le concours de M. Arnold Reymond, professeur de philosophie et de pédagogie à l'Université de Neuchâtel, et de M. Marcel Gobet, directeur de la Bibliothèque nationale.

La partie récréative comprendra en particulier un grand concert donné par le Chœur mixte du corps enseignant de Vevey-Montreux, avec le concours de plusieurs professeurs du Conservatoire de Neuchâtel. Dirigé par M. H. Lang, de Vevey, ce chœur mixte, qui a obtenu des succès éclatants dans ses concerts de Lausanne et de Montreux, interprétera quelques chefs-d'œuvre de la chanson populaire.

Avis aux institutrices.

Une Retraite, destinée spécialement aux institutrices, sera prêchée à la Villa Miséricorde. Elle commencera le dimanche 25 juillet, à 5 heures du soir, et se terminera le 29.

Les institutrices trouveront, dans la Maison, chambre et pension à prix modéré.

Prière de s'inscrire auprès de Madame la Directrice de la Villa Miséricorde, à Fribourg, qui donnera tous les renseignement désirés.